

Sûreté ferroviaire

Organisation du temps de travail RH 00657

L'UNSA agit et vous informe !



*Demande de Concertation
Immédiate*



Face au mutisme de la Direction de la Sûreté, l'UNSA-Ferroviaire prend ses responsabilités et a été reçue en Demande de Concertation Immédiate le 06 janvier 2017 concernant le sujet RH 00657. Sujet RH 00657 relatif à l'organisation du temps de travail pour les personnels de la Surveillance Générale.

Ce que veut la Direction :

- Une flexibilité poussée à l'extrême et ce, sans aucune compensation !

Ce que veut l'UNSA :

-Un équilibre vie privée / vie professionnelle et des garde-fous, y compris financiers, pour limiter les déviations rendues possibles par le projet de la Direction...

Aujourd'hui, face à nos arguments, la Direction de la sûreté tarde à nous communiquer son relevé de conclusions.

**L'UNSA-Ferroviaire défend les intérêts des agents
de la Surveillance Générale.**

L'expertise syndicale !



Paris, janvier 2017



...à L'UNSA
on s'occupe
de moi...



**Organisation Syndicale progressiste
SNCF & Branche ferroviaire**